



**Énergie NB Power**

## Communiqué

Le 27 avril 2010

### **Énergie NB prévient la Commission de l'énergie et des services publics d'une augmentation des tarifs**

**Fredericton (N.-B.)** – Aujourd'hui, Énergie NB a prévenu la Commission de l'énergie et des services publics (CESP) qu'elle a l'intention d'augmenter les tarifs d'électricité de 3 % à partir du 1<sup>er</sup> juin 2010. Cette augmentation avait déjà été annoncée le 9 avril, et il faut noter qu'elle n'a aucunement trait à la remise à neuf de Point Lepreau. L'augmentation s'appliquera de façon uniforme aux clients des usages résidentiel, commercial et industriel.

«Comme nous l'avons annoncé le 9 avril, Énergie NB prend des démarches dynamiques pour réduire les coûts», de dire Gaëtan Thomas, le PDG intérimaire. «Cette initiative de réduction des coûts doit nous permettre des économies futures d'environ 20 millions de dollars. Nous voulons assurer nos clients de notre engagement continu de rechercher vigoureusement des mesures pour réduire les coûts d'exploitation, tout en offrant à la population du Nouveau-Brunswick l'électricité sécuritaire et fiable à laquelle nos clients ont appris à s'attendre.»

En même temps qu'elle met en place cette modification des tarifs, Énergie NB pourra respecter son engagement envers l'élimination du tarif résidentiel diminuant par tranche de consommation. La CESP avait établi une date limite pour l'élimination de ce tarif, et le délai a été prolongé d'avril à juin 2010. L'élimination du tarif par tranche de consommation est sans incidence financière pour Énergie NB.

– 30 –

PERSONNE-RESSOURCE DES MÉDIAS : John McLaughlin, chef, Relations avec les médias, au (506) 458-4217 ou à l'adresse [JMcLaughlin@nbpower.com](mailto:JMcLaughlin@nbpower.com).